LE PONTET
VAUCLUSE

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2024/2025

☐ Maternelle ☐ Elémentaire

Cadre réservé à l'administration :
Ecole : .....
Classe : .....
Enseignant : .....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

NOM et Prénom : .....

Date et lieu de naissance : ..... Département : .....

Nationalité : ..... Sexe : F ☐ M ☐

Si l'enfant était scolarisé, préciser dans quel établissement : ..... Classe : .....

Votre enfant présente-t-il une allergie alimentaire : ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, préciser les aliments concernés : .....

L'enfant a-t-il des frères et sœurs : ☐ OUI ☐ NON

Si oui, compléter le tableau ci-dessous :

Nom et prénom	Date de naissance	Si scolarisé, école fréquentée

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES LEGAUX :

Situation familiale : ☐ mariés ☐ vie maritale ☐ pacsés ☐ célibataire ☐ divorcés ☐ séparés ☐ veuf (ve)

Responsable légal 1 :	**Responsable légal 2 :**
Nom et prénom :	Nom et prénom : .....
Adresse :	Adresse : .....
.....	.....
.....	.....
Téléphone :	Téléphone : .....
Mail :	Mail : .....
Profession :	Profession : .....
Employeur :	Employeur : .....

Numéro d'allocataire CAF ou MSA : .....

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE : (autre que les parents) :

Nom, prénom, qualité ..... Tél .....

Je soussigné (e), certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur ce document et accepte que la Mairie modifie sa décision d'affectation en cas d'informations erronées.

LE PONTET, le .....
Signature des parents,

LE PONTET, le .....
Le Maire,

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

En application des articles L 212-7, L 131-5 et L 131-6 du Code de l'Education, la Ville du PONTET exerce ses compétences en procédant directement à l'inscription des élèves dans les écoles publiques.
Ainsi, toute personne désirant inscrire son enfant en 1ère année de maternelle **(enfants nés en 2021)** ou au **CP**, devra déposer son dossier au service des affaires scolaires, 2 allée de Fargues LE PONTET **uniquement après avoir pris rendez-vous au 04.90.31.66.01 (taper 2)**, pour l'année scolaire 2024/2025.

La même procédure devra être suivie :

- Par les personnes nouvellement installées sur Le Pontet et souhaitant inscrire leur enfant pour la première fois dans la commune.
- Par les personnes qui ont déménagé à l'intérieur de la commune, qui désirent inscrire leur enfant à l'école dépendant de leur nouveau domicile.

IMPORTANT :
Aucun contact préalable avec les directeurs d'établissements ne sera pris en considération pour l'affectation définitive.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :
***(Tout dossier incomplet sera retourné à la famille)*.**

- **1 photocopie complète** du livret de famille ou une traduction en français pour les documents rédigés en langue étrangère.
- **en cas de divorce ou de séparation**, joindre la copie de la page du jugement précisant qui a la garde de l'enfant (intégralité du jugement à présenter à l'école lors de l'inscription définitive)
- **1 photocopie** des pages de vaccination du carnet de santé
- **1 enveloppe timbrée** libellée à votre adresse
- **l'original** (à présenter lors du dépôt du dossier) **et une photocopie** d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois pour les familles du PONTET (quittance de loyer, quittance EDF/GDF, SDEI ou échéancier en cours, contrat de bail ou titre de propriété)
- **Si vous êtes hébergés** : **- une attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant.**
  - la photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant.
  (quittance de loyer, quittance EDF/GDF, SDEI)
  - la photocopie d'une pièce justificative au nom de l'hébergé et à l'adresse de l'hébergeant.
  (avis de changement d'adresse postale…)

- 1 certificat de radiation (en cas de changement d'établissement)

Pour les familles non-pontétiennes, remplir l'imprimé réservé à cet effet disponible au service des affaires scolaires du Pontet, le faire signer par le Maire de la commune de résidence, puis le joindre au dossier d'inscription.
Une participation financière dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal de la Ville du PONTET sera demandée à chaque commune de résidence.
L'inscription sera effective **en fonction des places restant disponibles** après inscription de tous les enfants pontétiens.

Après étude de votre dossier, un certificat de pré-inscription vous sera transmis et devra être remis à la Direction de l'école lors de l'inscription définitive. La Ville du PONTET appliquant une sectorisation des écoles, l'affectation scolaire dépend de votre domicile et du périmètre établi.

Les données renseignées au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé soumis à la réglementation relative à la protection des données personnelles. La Commune du Pontet, en sa qualité de responsable de ce traitement, a pris toutes les mesures adéquates pour garantir le respect de ses obligations. Pour plus d'information sur la politique générale relative à la sécurité des données personnelles déployée au sein de la commune une notice d'information exhaustive est disponible aux différents points d'accueil de la commune. Toute information complémentaire pourra également être obtenue auprès du délégué à la protection des données de la commune, Madame Sandra LEPINE rgpd@mairie-lepontet.fr ou Mairie du Pontet (à l'attention de Mme LEPINE) – 13 rue de l'hôtel de ville – 84130 LE PONTET).